



Présentation de l'« ADIF »

Lors d'une journée de chasse, des chasseresses d'associations différentes ont passé une agréable et sympathique journée.

Une amitié s'est créée et elles ont trouvé plus efficace, pour défendre la chasse, de se réunir, avoir des actions communes et ont proposé de fonder :

L' ASSOCIATION DES DIANES D'ILE DE FRANCE

Cette idée a été approuvée, soutenue et encouragée par les instances cynégétiques nationales, régionales et départementales.

Nous avons toutes la même volonté de défendre et de vouloir continuer à aller à la chasse, d'amener d'autres femmes chasseurs et non chasseurs et des jeunes.

Ne pratiquant pas toutes le même mode de chasse, nous organisons des journées de chasse et favorisons les contacts et les échanges, des rencontres avec des adhérentes d'autres régions ; nous travaillons avec les autres associations et fédérations ; nous agissons pour les entrées dans les salons, des réductions dans certains magasins spécialisés...

Des réunions sur des thèmes de chasse sont organisées, notamment en période de fermeture.

Voilà le challenge que nous vous proposons de réussir toutes ensemble.

Adhérez, faites adhérer vos amies (y compris celles qui ne chassent pas encore, nous les aiderons à passer l'examen).

Notre ligne de conduite sera toujours *l'union, l'amitié et la chasse, loisir familial.*

ADHESION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° téléphone (domicile/bureau, merci de le préciser) :

Mél :

Année de naissance : Avez-vous le permis de chasser ?

Date et signature

Cotisation 15 € (10 € pour les moins de 30 ans) chèque à l'ordre de l'ADIF (*)

(*) : l'ADIF étant une "association d'intérêt général concourant à la défense de l'environnement", une attestation fiscale, à joindre à votre déclaration d'IRPP, vous sera envoyée.
Cela vous permettra de récupérer 66 % du montant de l'adhésion